

**EXTRAIT du RECUEIL
des DELIBERATIONS
du SYNDICAT MIXTE de l'AMENAGEMENT de la DESSERTE
AERIENNE de l'OUEST du LOIRET**

<p>DELIBERATION N°2025-14 CS du 24/11/2025 (Approbation du PV du CS du 20/03/2025 et du 26/03/2025)</p> <p>DATE de la CONVOCATION Le 12 Novembre 2025</p> <p>NOMBRE de DELEGUES en EXERCICE 9</p> <p>NOMBRE de PRESENTS 4</p> <p>NOMBRE de VOTANTS 4</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre novembre à neuf heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle de réunion de l'Aéroport.</p> <p>ETAIENT PRESENTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL, ➤ Monsieur Benoît REINE, Chambre Commerce et Industrie du Loiret, ➤ Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1, ➤ Madame Bernadette ROUSSEAU, Conseillère municipale de Châteauneuf sur Loire, <p>ASSISTAIENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL, ➤ Madame Sandrine Eugène, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental. ➤ Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL, <p>ABSENTS EXCUSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain, ➤ Monsieur Arnauld MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1^{er} Vice-Président du SMAEDAOL, <p>L'assemblée du Comité Syndical ayant été re-convoquée à la suite du manque de quorum pour la séance plénière du 12 novembre 2025, les Membres du Comité Syndical présents peuvent délibérer sans obligation de quorum.</p> <p>Vu le rapport n° 1 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,</p> <p>Après avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :</p> <p>ARTICLE UNIQUE :</p> <p>Adopte les procès-verbaux des réunions du Comité Syndical des 20 mars 2025 et 26 mars 2025 sans observation.</p> <p>FAIT et DELIBERE en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS.</p>
---	---



Le Président du SMAEDAOL,

Hervé GAURAT,

Comité Syndical du 20 Mars 2025

Procès-verbal

Le Comité Syndical du SMAEDAOL s'est réuni le 21 mars 2024 à 9h00 à l'aéroport Orléans Loire-Valley.

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Arnauld MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1^{er} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3^{ème} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Philippe VACHER, Conseiller Départemental, Canton de Châteauneuf sur Loire,

ASSISTAIENT :

- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Sandrine Eugène, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental.
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Monsieur Christian BRAUX, Conseiller Départemental, Canton de la ferté Saint Aubin,
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1,
- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2^{ème} Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Monsieur Philippe GOBINET, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,
- Monsieur Benoit REINE, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,
- Madame Bernadette ROUSSEAU, Conseillère municipale de Châteauneuf sur Loire,

Monsieur le Président GAURAT ouvre la séance par le premier point soumis à l'ordre du jour.

1) Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 12 février 2025

Monsieur le Président soumet aux membres du Comité syndical le procès-verbal de la séance du 12 février 2025.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans modification.

2) Rapport n°2 : Compte de gestion 2024

Monsieur le Président soumet le rapport au vote du Comité Syndical.

Le rapport est adopté à l'unanimité sans observation.

3) Rapport n° 3 : Compte administratif 2024

Le quorum était atteint au nombre de 5 Membres présents, néanmoins le point n° 3 de l'ordre du jour : approbation du Compte Administratif 2024, ne peut pas être soumis au vote (le Président ne pouvant pas prendre part au vote).

Le point de l'ordre du jour n°3 du 20 mars 2025 : Approbation du Compte Administratif est donc reporté, sans exigence de quorum, au mercredi 26 mars 2025, à 17h salle d'embarquement de l'aéroport d'Orléans Loire-Valley – Les Quatre Vents – à Saint Denis de l'Hôtel.

4) Rapport n° 4 : Affectation et reprise des résultats de l'exercice 2024

Conformément à l'exposé du rapport, Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de 386 639,55 € en report à nouveau au compte 002 du BP 2025. Le résultat d'investissement soit 680 125,62 € sera inscrit au compte 001 du BP 2025. L'Assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.

5) Rapport n° 5 : Participation des membres au budget 2025

Monsieur le Président donne lecture des différentes participations qui seront demandées aux membres en 2025.

Orleans-Métropole.....	100 000 €
CCIL.....	18 000 €
Châteauneuf-sur-Loire.....	3 100 €
Saint-Denis-de-l'Hôtel.....	3 100 €
Fay-aux-Loges.....	2 300 €
Jargeau.....	2 300 €
Donnery.....	1 600 €
Saint-Martin-d'Abbat.....	1 600 €
Total.....	132 000 €

Département du Loiret 663 000 €

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6) Rapport n° 6 : Compte rendu de la délégation du Président en matière de marchés, accords-cadres et avenants

Le tableau de synthèse est présenté.

Monsieur MILLIAT demande si le véhicule Mercedes est destiné aux VIP, Monsieur le Président lui répond que c'est sa première vocation. Monsieur MILLIAT suggère la location pour ce type de véhicule, Monsieur le Président lui explique le problème de disponibilité, de plus il informe que le véhicule a été acheté à un prix très intéressant au vu de la qualité du véhicule. Monsieur VASSAL poursuit en insistant qu'il peut y avoir des problèmes de taxi (délais parfois long pour arriver) ce véhicule permet de transporter les clients sur Orléans ou sa périphérie, cela fait partie du Handling.

Monsieur TEBILEL évoque la piste et les futurs travaux d'investissements nécessaires pour son entretien, Monsieur VASSAL détaille la technique utilisée pour les travaux de la piste : il s'agit d'un tapis élastique avec bicouche, il ajoute que des gros travaux devront être nécessaires d'ici 3/4 ans.

Il est donné acte au Président de cette communication.

7) Rapport n° 7 : Propositions d'investissements 2025

Monsieur GAURAT présente les différentes propositions d'investissements le montant proposé au budget 2025 s'élève à 462 404 €, auquel s'ajoute les montants prévus en 2024 et non utilisés, soit une somme totale de 1 040 477,06€

Monsieur Milliat demande des renseignements complémentaires concernant le projet le photovoltaïque (auto-consommation ? revente ?), il précise que le coût de rachat va beaucoup baissé, et qu'une réflexion doit être menée à ce sujet. Le Président informe que plusieurs pistes sont envisagées sur ce dossier. Monsieur VASSAL rappelle qu'en vu d'obtenir un niveau ACA supérieur, le bilan carbone de l'Aéroport doit baisser, l'auto consommation est un réel levier pour y parvenir.

Des questions sont posées sur la prévision de renouvellement de matériel de tonte, Monsieur VASSAL explique les normes de hauteur de végétation sur un aérodrome, elles sont très réglementées, ce qui explique que le gestionnaire d'aéroport dispose de matériel fiable pour procéder aux tontes.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8) Rapport n° 8 : Projet de Budget Primitif 2025

Monsieur le Président présente le projet de BP 2025 dont le montant s'élève à 3 869 061 € et donne lecture du rapport.

Monsieur le Président informe les Membres du Comité Syndical qu'un nouveau Pompier d'Aéroport a été recruté, le service RFFS est maintenant composé de 4 Agents, ce qui permettra un roulement plus facile au sein de ce service.

Monsieur TEBIBEL demande des renseignements complémentaires sur la nouvelle taxe (TSBA : Taxe sur les Billets d'Avion) qui devrait rentrer en vigueur. Monsieur VASSAL dit que l'Etat souhaite que cette taxe soit collectée par les Aéroports, mais l'UAF met tout en œuvre pour que cela n'arrive pas ; et qu'elle soit gérée par l'ETAT. Cette taxe va fortement impacter les vols. Le Président de l'UAF essaye de se battre contre ces mesures mais il n'est pas écouté. Monsieur VASSAL va essayer de trouver de nouveaux partenariats avec les militaires, qui ne sont pas impactés par cette nouvelle taxe, Bricy est saturé pour la partie parachutisme, la règle militaire est de suspendre les vols lorsque les parachutistes sont en l'air. Nous ne sommes pas dans ce cas, des protocoles sont signés, ce qui permet de conjuguer plusieurs activités aériennes en même temps. Suivant le gabarit des aéronefs, la piste pourrait se dégrader un peu plus rapidement, Monsieur VACHER souligne que ce phénomène doit être pris en considération.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

10) Rapport n° 10 : Remise gracieuse des redevances d'atterrissement et parking, Café-croissants organisé par l'ACOL.

Le 1^{er} mai 2025, l'Aéroclub organise, un café-croissants, sur l'Aéroport Orléans Loire-Valley et sollicite une remise des redevances d'atterrissement et parking pour tous les avions qui participeront au café croissant de l'Aéroclub.

Le rapport est adopté à l'unanimité, la remise gracieuse est accordée.

11) Questions diverses

Monsieur le Président demande s'il y a des questions.

Monsieur VASSAL évoque une réunion avec la Sécurité Civile concernant le projet de création d'un pélicandrome. Etaient présents, la Sécurité Civile, le SDIS 45, la Préfecture, et l'Aéroport



Orléans Loire-Valley. La sécurité civile est venue nous informer d'un projet de pélicandrome mobile sur l'aéroport d'un volume de 40m3 d'eau et d'une citerne de retardant relayé par gravité jusqu'à l'avion à l'aide d'une pompe thermique. Pour ce faire il faut une distance d'environ 60m entre la citerne et l'avion. Ce pélicandrome mobile serait actif entre le 1^{er} Juillet et 15 Septembre en cas de feux avérés. De 12h à 20h00. Il y a besoin d'un emplacement de 6mx2m matérialisé en bandes rouges et blanches. La citerne peut servir à 4 pleins du DASH, il faut la remplir au fur et à mesure, pour cela voir avec la mairie de Saint Denis de l'Hôtel pour nous équiper d'un poteau incendie supplémentaire. 4 personnes pour actionner le pélicandrome (dont 1 agent du SMAEDAOL). Nous leur avons montré l'emplacement sur l'herbe à côté du dernier hangar commercial, le site leur conviendrait parfaitement (quelques petites améliorations à apporter). Nous attendons le retour de la Sécurité Civile. Pour information : il y a déjà 3 Pélicandromes implantés dans le Centre Ouest : Vannes, Angers, Châteauroux.

Monsieur MARTIN évoque une demande de l'AMCL, des représentants de l'Association des Modélistes sont venus le voir pour lui faire part d'une forte augmentation du loyer depuis 3 / 4 ans. Monsieur VASSAL rappelle qu'il n'est pas possible d'avantage un usager par rapport à un autre, le principe d'égalité doit s'appliquer, les tarifs préférentiels des associations votés en Comité Syndical s'applique à toutes les associations basées. De plus, il rappelle, qu'auparavant, l'association prenait en charge la tonte de la zone louée, mais depuis plusieurs années, c'est le SMAEDAOL qui se charge de l'entretien, entre le temps passé, le carburant, les frais d'entretien du matériel, le montant payé par l'Association ne couvre pas tous les frais engagés.

Monsieur MARTIN souhaite aborder un autre sujet : le marché de Noël organisé depuis de nombreuses années à Saint Denis de l'Hôtel sur la place Gris Meunier. Des travaux y étant engagés cette année, il ne sera pas possible de l'organiser sur cette place. Monsieur MARTIN informe que le Comité des Fêtes demande la possibilité d'organiser cette manifestation sur le site de l'Aéroport. Les Services Techniques de la Mairie et le Membres du Comité des Fêtes se chargeront des aspects : logistique : location des chalets, technique : montage des chalets, électricité... Dans les grandes lignes, voici le déroulement : semaine précédente : montage des chalets, ouverture au public le week-end sur 2 jours, samedi soir : feu d'artifice. Sur le Week-end : entre 7000 et 8000 personnes sont attendues. Un thème de type carnavalesque est décidé chaque année, l'aviation pourrait être le thème de cette année. Les Membres du Comité Syndical pense que c'est une bonne idée et donne un accord de principe. Des réunions seront organisées avec le Comité des Fêtes, la Mairie et les Agents du SMAEDAOL.

L'ordre du jour étant épousé Monsieur le Président lève la séance à 10h30.

Le Président du Syndicat Mixte

Hervé GAURAT



Comité Syndical du 26 Mars 2025

Procès-verbal

Le Comité Syndical du SMAEDAOL s'est réuni le 26 mars 2025 à 17h00 à l'aéroport Orléans Loire-Valley.

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,

ASSISTAIENT :

- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Monsieur Arnauld MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1^{er} Vice-Président du SMAEDAOL,

Monsieur le Président GAURAT ouvre la séance par le seul point soumis à l'ordre du jour.

L'assemblée du Comité Syndical ayant été re-convoquée à la suite du manque de quorum pour l'approbation du compte administratif 2024, lors de la séance plénière du 20 mars 2025, les Membres du Comité Syndical présents peuvent délibérer sans obligation de quorum.

1) Rapport n° 1 : Compte administratif 2024

Monsieur GAURAT présente les résultats du compte administratif 2024 et commente les évolutions constatées.

Au moment du vote Monsieur GAURAT se retire et Monsieur GABELLE soumet le rapport au vote. L'Assemblée approuve à l'unanimité des Membres présents le compte administratif 2024 du Syndicat Mixte établi selon la balance générale ci-dessous :

LIBELLE		INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
Résultats antérieurs		657 081,61 €	229 351,01 €
Opérations de l'exercice	Dépenses	807 687,02 €	2 099 657,79 €
	Recettes	830 731,03 €	2 256 946,33 €
Résultats de l'exercice		23 044,01 €	157 288,54 €
Résultats globaux		680 125,62 €	386 639,55 €
Restes à réaliser en dépenses		176 492,94 €	
Résultats corrigés des restes à réaliser		503 632,68 €	386 639,55 €



Envoyé en préfecture le 26/11/2025

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 045-254502198-20251124-202514-DE

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Président lève la séance à 17h30.

Le Président du Syndicat Mixte



Hervé GAURAT

SMAEDAOL

Les Quatre Vents – 45550 SAINT DENIS de L'HOTEL - tel. 02 38 46 33 32 - Fax 02 38 46 33 31
Siret : 254 502 198 00016 - APE : 84.13Z - TVA Intracommunautaire : FR 12 254502198